CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016
SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016
SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
EXIGENCE SOCIALE
RAPPORTEUR(S) : M. RICHARD MALLIE
OBJET

DGACEEP Direction des Routes Service de la Gestion Financière 1 36 61

Budget primitif 2016 pour la délégation "prévention routière".

PRESENTATION

Ce rapport expose les principaux axes des politiques publiques en faveur de la prévention routière pour l'année 2016.

En effet, au-delà des interventions sur l'infrastructure, le Département a décidé de conduire une politique de sensibilisation à la sécurité routière, tendant à modifier le comportement des usagers.

Pour cela, il met en œuvre des études générales mais aussi des études spécifiques et thématiques sur des catégories d'usagers de la route plus particulièrement concernées par l'insécurité routière.

ACCIDENTALITE DANS LE DEPARTEMENT

Le bilan provisoire pour l'année 2015 s'établit à 128 personnes tuées dans le Département des Bouches-du-Rhône, tous réseaux confondus; soit une augmentation de 0,8% par rapport à l'année 2014. Ce résultat se situe en dessous de la tendance nationale où l'on observait une augmentation de 2,5% du nombre de personnes tuées.

Concernant le seul réseau routier géré par le Département, le nombre de personnes tuées est de 58 en 2015 avec une baisse de 12% par rapport à 2014.

Sur l'ensemble des départements, celui des Bouches-du-Rhône détient, cette année encore, le plus mauvais résultat en nombre absolu de personnes tuées. Mais cette donnée statistique doit toutefois être modulée au regard de la densité de population. Ainsi, notre département se classe en 46ème position des départements métropolitains avec un nombre moyen annuel de personnes tuées par million d'habitants s'élevant à 67 sur la période 2012-2014.

Les enjeux en termes de lutte contre l'insécurité routière restent, pour la collectivité, ceux développés depuis plusieurs années. Il s'agit des « deux roues motorisées » (2RM) : 40% des personnes tuées et, les jeunes (0 à 24 ans) : 33% des tués, auxquels, se sont ajoutés plus récemment les conduites addictives, les seniors et le milieu professionnel.

En 2015, on note une légère augmentation du nombre de personnes tuées catégorie 2RM, (+1 tué) et une augmentation du nombre de jeunes tués (+ 4 tués).

Cette année encore, il est nécessaire de maintenir les efforts déployés en matière de politique de sensibilisation à la sécurité routière bien que ne faisant pas partie des missions obligatoires du Département.

PROGRAMME D'ACTION 2016

Les actions en faveur de la sécurité routière représentent un montant de 335 000 € Elles se décomposent de la façon suivante :

- des visites de sécurité sur des axes accidentogènes ou ayant une problématique de sécurité routière particulière, réalisées par un prestataire externe.

Six visites sont programmées par an, avec un coût unitaire global de 10 000€ par visite.

(en investissement : CP 60 000 €

- des interventions en matière d'éducation à la sécurité routière, conduites dans le cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) piloté par le Préfet des Bouches du Rhône.

Dans ce cadre le Département est un partenaire privilégié de la caravane sécurité routière, notamment au travers des dispositifs d'incitation au port de la ceinture (voiture tonneaux et testochoc dont le Département est propriétaire).

Parallèlement il met également en œuvre une opération dénommée « Partage ta Route » qui est une action de sensibilisation de nos collégiens au risque routier et aux conséquences irréversibles de la gravité des accidents sur le corps humain

(en fonctionnement : CP 261 800 €).

 un soutien de l'association « la Prévention Routière » pour ses interventions dans ce domaine (exercice de sécurité dans les transports scolaires, conférence et actions de sensibilisation auprès des élèves de premier et de second cycle …)

(en fonctionnement : CP 13 200 €)

PROPOSITIONS

Sur proposition de Monsieur le délégué à la prévention routière et au titre des éléments exposés dans le présent rapport, je vous propose:

- 1) d'approuver les interventions au titre de la politique publique en faveur de la sécurité routière définie dans le présent rapport,
- 2) d'autoriser la Commission Permanente à se prononcer :
 - sur des compléments et adaptations aux interventions définies dans le présent rapport qui seraient nécessaires,

3) de m'autoriser:

- à solliciter les subventions d'autres partenaires pour la réalisation des actions définies au présent rapport,

Je procéderai au lancement et à la passation des marchés correspondants conformément à la délibération n°9 du 16 avril 2015 m'octroyant délégation pour ce faire.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL